N° 146

Octobre 2026

Échos

conf.retraites@wanadoo.fr

www.retraite-cfr.fr

La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Ça n'est toujours pas terminé ! Voilà maintenant qu'après le secteur privé, c'est le secteur public qui subit les assauts médiatiques en tous genres à propos de certains budgets ministériels qui enregistrent dans leurs dépenses celles de leurs agents en retraite ! Encore une fois, c'est par défaut que l'on semble mettre en cause les bénéficiaires d'une retraite bien méritée. Oui par défaut d'un courage dans la mise en œuvre d'une réforme - digne de ce nom - de notre système de retraite actuel, préférant se contenter de retouches paramétriques à répétition dont la preuve est archi-faite qu'elles ne mènent à rien de pérenne ! La CFR et son projet de réforme pour un système universel, proposé depuis des décennies, même s'il est écouté doit être enfin entendu ! *Le Président, Pierre Erbs*

Réunion du Bureau du 21 septembre 2026

Actualités : Le Bureau a fait état des nombreuses sollicitations de la part des médias suite aux annonces des propositions faites par le Premier ministre sur l'abattement fiscal de 10% et la sous-indexation des pensions.

Dernière minute : Les instances de l'Agirc-Arrco ont décidé le 14 octobre d'une revalorisation du point de 1,4 % au 1er novembre 2026 (voir annexe 1) ; elle est considérée comme insuffisante par la CFR, car très inférieure à l'inflation estimée par l'INSEE pour 2026.

Communiqué de presse : Les annonces du Premier ministre (cf. ci-dessus) feront l'objet d'un communiqué de presse s'indignant de la discrimination - totalement injustifiée - subie par les retraités (voir annexe 2).

Travaux sur le Livre blanc : Toutes les Commissions sont afférées à rédiger leurs fiches thématiques qui vont être prises en compte dans l'élaboration du Livre blanc dont la mise à disposition est prévue pour cette fin d'année au plus tard.

Calendrier des réunions du Bureau pour 2027 : Les dates suivantes sont arrêtées : 11 ou 18 janvier, 8 février, 15 mars, 19 avril, 24 mai, 21 juin, 12 juillet, 6 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre toutes à 14 heures.

Questions diverses : Le report de l'adhésion au Club Landoy (cf. ci-dessous) est confirmé par le Bureau. Une visioconférence avec les Délégués départementaux et régionaux, animée par le Président, sera organisée le 29 octobre à 10 heures 30.

Commission « Emploi des seniors » des 21 septembre et 12 octobre 2026

Livre blanc CFR – Présidentielle 2027 : Au cours de ses deux séances, la Commission a arrêté les thèmes destinés à alimenter l'élaboration du Livre Blanc en cours de préparation. L'analyse du rapport du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan – HSCP sur l'emploi des seniors a conduit à préparer un texte mettant l'accent sur la formation tout au long de la vie et le cumul emploi-retraite. L'adhésion au Club Landoy a été reportée.

Comité de pilotage CFR-MUTUALIA du 28 septembre 2026

Résultats 2025-2026 : Le portefeuille reste stable avec toutefois une moyenne d'âge qui s'établit à 81,1 ans et une dérive des dépenses de santé estimée à 6% pour l'hospitalisation, le dentaire et autres (appareillage).

Propositions évolutions tarifaires pour 2027 : La moyenne de hausse des tarifs est évaluée, dans l'immédiat, à 6% pour les quatre niveaux de garantie avec cependant des incertitudes liées au PLFSS 2027.

Commission « Santé » du 28 septembre 2026

PLFSS 2027 : Présenté en Conseil des ministres le 1er octobre, le PLFSS sera examiné au parlement le 20 octobre avec un vote prévu pour le 27 octobre.

Livre blanc CFR : Les thèmes des fiches à préparer pour l'élaboration du Livre blanc ont été définis, notamment quant à la cotisation du 1% maladie qui reste à la charge des retraites sur leurs retraites complémentaires. À ce sujet, le Régime Local Alsace-Moselle (RLAM), équilibré en permanence fera l'objet d'une analyse approfondie.

Commission « Autonomie » du 5 octobre 2026

Actualité : L'essentiel a porté sur le PLFSS pour 2027 ; la répartition des 300 millions € entre la CNSA et les conseils départementaux est considérée comme incohérente et entraînant une perte de contrôle quant au fléchage de ces fonds. Un « Service d'Autonomie à Domicile » issue de la fusion des SAD et des SIAAD doit entraîner une amélioration des services d'autonomie à domicile et les Ehpad bénéficieront d'un intéressement basé sur cinq critères incluant la baisse des hospitalisations évitables et des chutes à domicile. La contribution au financement d l'aide à l'autonomie des personnes âgées atteint 31 Mrds € dont 24,5 Mrds € proviennent de la sécurité sociale, 5 Mrds € du département et 1,5 Mrd € de l'État ; le financement par les personnes et leur entourage est évalué à 20 % des coûts totaux.

Livre blanc : Plusieurs fiches thématiques ont été rédigées, notamment sur les sujets de l'accompagnement à domicile, les politiques d'autonomie et l'habitat inclusif.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/REVENDICATIONS
La CFR : **Son « Coup de gueule »** **…** **La voix de la raison** **…** **Un économiste au secours des retraités** **…** **Niveau de vie des retraités**	Lundi 14 septembre, interviewé sur BFM TV, un ancien ministre des finances à qui l'on doit 1 000 milliards de dettes supplémentaires (!!!) a trouvé la solution pour rétablir l'équilibre des comptes de la Nation. Il s'agit ni plus ni moins que de sous-indexer les retraites jusqu'à ce que le déficit public soit ramené à 3% du PIB ! Ajoutons qu'il préconise la suppression de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions pour que le tableau soit complet. Merci aux retraités sur qui va peser la charge de redresser nos comptes ! On aura bien compris que les problèmes ne proviennent pas d'une mauvaise gestion de nos dirigeants actuels et passés mais de cette population qui vit grassement avec une retraite moyenne de 1540 € par mois (Source : COR) : on croit rêver! Pour autant notre ancien ministre qui semble ignorer que les retraités ne rattrapent jamais ce qu'ils ont perdu, prétend qu'il ne s'agit en aucune façon de cibler les retraités ! Il n'y a jamais eu autant de candidats à une élection présidentielle, candidats déclarés ou en embuscade. *16 septembre 2026* Récemment, lors de plusieurs interventions, Thierry Breton s'est exprimé sur les dispositions envisagées pour redresser les comptes publics. Il s'est élevé contre toutes les mesures qui viseraient spécifiquement les retraités. Ainsi qu'il l'a dit, les gouvernants qui ont conduit la France dans la situation dans laquelle elle se trouve sont mal placés pour faire supporter le poids de leurs erreurs aux retraités. Alors que l'État doit montrer l'exemple, celui-ci continue d'accroître ses dépenses courantes d'année en année sans appliquer de véritable politique de rigueur. Il est donc inadmissible d'exiger des sacrifices financiers de la part des citoyens - dont les retraités - alors que la machine administrative ne réduit pas son propre train de vie. Il s'oppose donc tout autant à la désindexation des retraites qu'à la suppression de l'abattement fiscal de 10%. Prendre de telles mesures, dit-il aussi, serait renier la parole de l'État. Il rejoint ainsi les positions maintes fois exprimées par la Confédération Française des Retraités qui refuse que dans les débats actuels sur l'équilibre des comptes publics les retraités soient pris pour cibles. *22 septembre 2026* Dans un ouvrage sur la dette publique qu'il vient de publier, Jean-Marc Daniel nous dit : « cibler les retraités nourrit une guerre stérile entre les générations ». Propos bien venu dans un moment où les retraités sont montrés du doigt comme étant des privilégiés qu'il faut mettre à contribution pour résorber les déficits publics. Comme nous le dit le titre de son livre : C'est Robin des bois qu'on assassine ! Qui supporte la dette, qui profite de la dette ? La dette est un mécanisme injuste qui punit les plus modestes au profit des détenteurs de capitaux et se traduit par une redistribution à l'envers. Pour en sortir la seule option est une hausse de l'activité et donc du travail. Ce qui nous amène à nous poser la question : dans les débats budgétaires d'aujourd'hui, où sont les propositions pour nourrir l'activité et redonner du travail ? Notamment, l'emploi des seniors qui a fait l'objet d'un colloque organisé par la Confédération Française des Retraités, devrait être une préoccupation majeure des pouvoirs publics. *5 octobre 2026* Une voix autorisée vient, une fois de plus, de conforter la position de la Confédération Française des Retraités. Patrick Artus dans un récent éditorial de Challenges le dit : non le niveau des retraités en France n'est pas anormalement élevé. Et si le poids des retraites dans le PIB (14~~,6~~%) est supérieur à la moyenne européenne cela tient au faible taux d'emploi, notamment à celui des seniors. Il n'est, par ailleurs, pas normal de comparer le niveau de vie d'un nouveau retraité arrivé au terme d'une longue vie professionnelle à celui d'une personne entrant dans la vie active. La CFR tient à rappeler à ce sujet que si le taux de remplacement des salaires par les retraites est en moyenne de 71, 9%, ce taux chute pour les cadres dont la retraite ne représente le plus souvent que 50 à 58% de leur dernier salaire. Et donc la CFR le dit et le redit : les retraités ne sont pas des privilégiés à qui il faut faire payer les désordres de nos comptes publics. *12 octobre 2026*
Autonomie	**Pas de post pour ce mois**
Emploi des Seniors	**Pas de post pour ce mois**
Retraite	**Pas de post pour ce mois**
Santé	**Pas de post pour ce mois**

15 octobre 2026